

RAPPORT N° 90-13
au Conseil Municipal

OBJET

RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DE LA Z.A.C. II DE MOUFIA
MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT

Les familles de la Z.R.H.I. de Moufia, issues d'un milieu particulièrement défavorisé, nécessitent qu'un suivi intensif et une action soutenue soient menés avec elles pour leur permettre une adaptation progressive au nouveau cadre de vie d'un quartier en pleine évolution.

A ce titre, une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale pourrait être confiée à la S.E.D.R.E., en complément de son rôle de concessionnaire de la Commune dans l'opération de résorption de l'habitat insalubre.

Cette mission, d'un coût global de 500 000 F sur trois ans, pourrait être financée à hauteur de 50 % par la Commune (dans le cadre du bilan de l'opération) et de 50 % par l'Etat.

Il vous est demandé d'approuver la participation de la Commune à hauteur de 50 % (soit 250 000 F) et de m'autoriser à solliciter de l'Etat une subvention pour les 50 % restants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

Projection d'un documentaire filmé
sur écran de télévision.

LE MAIRE : Vous pouvez aisément localiser ce projet.

M. BOURGIN A. : La Z.A.C. II de Moufia intègre un projet de relogement de familles très défavorisées.

La Municipalité se propose de confier à la S.E.D.R.E. une mission de maîtrise d'oeuvre sociale et urbaine dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre de la Z.A.C. II de Moufia.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter la participation de l'Etat à ce projet, à hauteur de 50 % du coût global de la mission, essentiellement pour le suivi social des familles.

LE MAIRE : Il s'agit, en l'occurrence, d'une opération classique.

Y a-t-il des questions ? Non.

Bien. Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.
